



Les évaluations d'incidences dans les sites Natura 2000

Quelle réglementation s'applique dans les sites Natura 2000 ?

Il est important de rappeler que toute la réglementation nationale s'applique dans un site Natura 2000 (loi sur l'Eau, espèces protégées, urbanisme, circulation des engins à moteur,..), mais aussi, un règlement spécifique applicable d'une part nationalement depuis le décret du 9 avril 2010, et d'autre part à l'échelle départementale depuis l'arrêté préfectoral du 23 juin 2011. Il fixe une liste de projets soumis à une évaluation d'incidence sur les habitats et espèces d'intérêt européen, avant autorisation (voir la liste sur le site internet de la DREAL).

Pourquoi faire ?

Tout projet d'aménagement, de manifestation n'est pas forcément neutre pour la conservation des espèces et habitats, et plutôt que payer cher pour tenter de restaurer les milieux, la directive européenne Habitat insiste dans son article 6 sur la non destruction d'espèces et d'habitats. Mieux vaut prévenir que guérir !

Qui est concerné ?

Tout pétitionnaire, maître d'ouvrage public ou privé, qui souhaite réaliser un projet dans le site Natura 2000 du bassin du Drugeon (ou à proximité pour certains projets) de l'une des 2 listes énoncées ci-dessus, doit faire la démarche de rédiger une évaluation d'incidences et l'envoyer aux services de l'Etat (DREAL ou DDT selon le type de projet). La chargée de mission Natura 2000 de la CFD est à leur disposition pour transmettre les éléments concernant les habitats et espèces, et apporter un appui technique à la rédaction du dossier, mais ne peut en revanche se substituer au rédacteur.

Quelques exemples :

La randonnée des fruitières fait maintenant l'objet d'un dossier d'évaluation d'incidences. Par anticipation, l'organisateur évite les sites qui pourraient nuire à la conservation des espèces et habitats. Réseau de Transport Electrique (RTE) produit des évaluations d'incidences pour tous les travaux sur les lignes et pylônes électriques qui traversent le site Natura 2000.

Les propriétaires d'étangs dont les travaux sont soumis à la loi sur l'eau doivent émettre une évaluation d'incidences.

Lorsque le projet est bien anticipé en amont avec les services de l'Etat et la chargée de mission Natura 2000, il peut se réaliser dans de bonnes conditions, mais une anticipation de l'ordre de 3 à 6 mois est indispensable pour être traité dans les temps.

Pour plus de détails, voir le site internet de la DREAL de Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-%3E%20incidences-r38.html>

Conception et réalisation de la Lettre :

Communauté de communes du Plateau de Frasne et du val du Drugeon

3 rue de la Gare - 25560 Frasne - Tél. 03 81 49 88 84 - Fax 03 81 49 82 06

Site internet : www.val-drugeon.org

Direction de publication : J. PATOZ

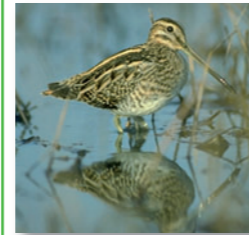
Rédaction : G. MAGNON, J. PATOZ, J.-N. RESCH

Réalisation PAO et impression : Imprimerie CF IMPRESSIONS - Pontarlier

Credits photographiques : CFD, J. PATOZ

En bref

Comptage bécassine des marais 2012



Comme tous les 2 ans, la population nicheuse de la bécassine des marais fera l'objet d'un nouveau comptage (2 soirées mi-avril et début mai). Rappelons que les estimations

des derniers comptages montrent une régression de la population, cette année sera donc importante pour voir si la tendance est toujours négative.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en laissant leur mail ou n° de téléphone à : genevieve-magnon.cfd@wanadoo.fr

Des toxiques dans nos cours d'eau

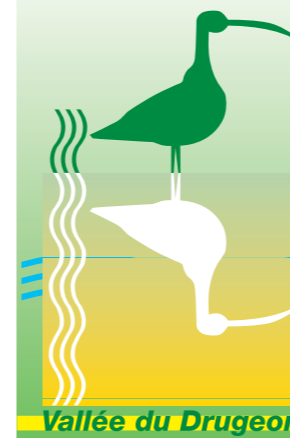
Le Drugeon ne fait pas exception, les analyses du Conseil Général du Doubs confirment la présence de molécules toxiques dans la rivière et dans ses sédiments.

Ce problème récurrent sur bons nombres de cours d'eau doit attirer la vigilance de tous les utilisateurs de produits toxiques, professionnels ou particuliers, sur le risque de pollution, de destruction des espèces, de santé humaine lié à l'utilisation de ces produits.



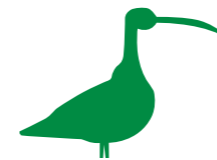
Gammarès : crustacés d'eau douce très sensibles aux toxiques

Partenaires financiers de l'édition N°29



La Lettre du Drugeon

Avril 2012 - N° 29



Édito

Le printemps s'avance et déjà les premières silhouettes de milans royaux passent au-dessus de nos têtes. C'est la grande période des migrations, pendant laquelle nombre d'espèces d'oiseaux vont survoler la vallée, s'y arrêter pour une nuit ou plus, avant de repartir vers le Nord, voire s'y installer pour nicher encore une saison, et c'est avec plaisir que nous les accueillons. Voilà un signe que notre vallée est riche en nourriture, animale ou végétale, et que le gîte y est confortable et préservé. Les pêcheurs ressortent leur canne, gageons que le Drugeon leur offre de belles prises, ce qui marquera un encouragement notable pour les travaux réalisés.

Pour atteindre ces objectifs, la CFD, la CCL et la commune de Bief du Fourg poursuivent leurs efforts pour assurer les programmes de restauration inscrits au budget 2012.

2012 fête les 20 ans du premier sommet de la terre à Rio de Janeiro, la première alarme mondiale sur la chute de la biodiversité, suivie rapidement par la réaction de l'Union européenne, qui la même année remplira ses engagements de Rio par le vote de la Directive européenne sur la conservation des Habitats naturels (= réseau Natura 2000) et la création des programmes européens LIFE (anciennement ACNAT). Tous ces programmes sont le quotidien des élus et techniciens du Drugeon, sans lesquels les actions de restauration n'auraient été possibles. Sous un jargon souvent très administratif pour les habitants et usagers, se réalisent des projets que seule la volonté locale peut mener à bien, en comptant sur l'effort de tous.

Certes, l'énergie demandée, la compétence et les coûts engendrés par les études d'incidences Natura 2000, pour passer un câble, ou organiser une randonnée VTT sont des contraintes fortes, mais avant de vouloir restaurer la biodiversité, la façon la plus efficace de la protéger n'est-elle pas de veiller à ne pas la détruire, c'est en tout cas le sens donné à cette nouvelle réglementation.

En cette année anniversaire de la biodiversité, le constat n'est malheureusement pas brillant. Pour autant, le Drugeon peut d'enorgueillir de son engagement, et peut être fier de figurer parmi les 20 meilleurs programmes LIFE des 300 réalisés en Europe. La reconnaissance des engagements pris et la réussite des réalisations entreprises font citer notre territoire en exemple au niveau régional, national et européen. Pour autant, nous devons rester lucides et vigilants sur la situation écologique locale qui nécessite encore la mobilisation de tous pour lutter contre cette chute des espèces. Le Drugeon a des enjeux majeurs à défendre. Les travaux Rivière de traversée des villages qui démarrent cette année sont engagés pour les mêmes objectifs.

Je compte donc sur chacun de vous et vous remercie de poursuivre à nos côtés, ce grand défi qui engage nos générations futures.

Le Vice-président en charge des milieux naturels

Jean PATOZ





Depuis 1997, des travaux de restauration du Drugeon ont été réalisés, excepté dans les traversées de village de Vaux et Chantegrue, Bonnevaux, Bouverans et La Rivière-Drugeon : le Drugeon y conserve son tracé rectiligne, corseté par des gabions, très inhospitalier pour la vie aquatique et pour les poissons en particulier. Les diagnostics de la faune aquatique dans ces tronçons ont bien montré les dysfonctionnements biologiques du cours d'eau. La Communauté de communes a donc décidé dès 2006 de lancer un programme de restauration dans les traversées de ces villages, pour assurer une continuité écologique globale de bonne qualité au Drugeon. Ce programme arrive maintenant dans sa phase opérationnelle.

Quels types de travaux sont prévus ?

Les abords du Drugeon ont bien changé depuis la rectification des années 60 : construction de lotissements, de routes, installation de canalisations d'assainissement... Réimplanter le Drugeon dans son tracé initial n'est donc pas envisageable partout. L'objectif des travaux est de créer un habitat aquatique attractif pour la faune aquatique, en créant des caches pour les poissons, en augmentant les hauteurs d'eau en été et en favorisant une plus grande diversité de veines de courants. De plus, avec le décaissage de certaines berges, les travaux permettront également de diminuer ponctuellement les hauteurs de crues et à préserver ainsi certaines habitations, tout en favorisant la biodiversité. Enfin, en supprimant l'aspect très rectiligne et en réduisant la profondeur du cours d'eau, le Drugeon devrait être plus attractif sur le plan paysage paysager : promenade et accès des pêcheurs sur les berges seront facilités.

Quelles démarches sont nécessaires pour la réalisation de tels travaux ?

Depuis le lancement de la réflexion sur l'aménagement du cours d'eau, plusieurs années se sont écoulées, période qui peut sembler longue pour les personnes concernées. Néanmoins, ce type de projet nécessite plusieurs phases préparatoires obligatoires et techniquement incontournables :

■ La définition du projet technique

Le milieu est très sensible, le projet donc être parfaitement calé, pour d'une part atteindre l'objectif écologique, d'autre part respecter les cotes

d'inondabilité. Les bureaux d'études Téléos et Ingérop ont travaillé respectivement sur chacun de ces objectifs en concertation avec la CFD.

■ La procédure réglementaire

Comme tous travaux en rivière, le projet de restauration du Drugeon dans les traversées des villages est soumis à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques qui se traduit par une demande d'« autorisation ». Elle implique la réalisation d'une notice d'incidence et l'organisation d'une enquête publique, complétée d'une notice d'incidence spécifique au site Natura 2000. La rédaction de ces documents a nécessité diverses investigations complémentaires en 2009 : pêches électriques et prélèvements d'insectes ont complété les connaissances antérieures du milieu.

Le dossier a été soumis aux services de la police de l'eau en 2010 et après de multiples échanges et modifications, l'enquête publique a pu être conduite en mai 2011. Toute personne intéressée par le projet a pu prendre connaissance du dossier et inscrire ses remarques et commentaires dans un registre tenu par un commissaire enquêteur désigné par le Préfet. Ces observations ont été intégrées au projet ainsi modifié sur quelques secteurs après une validation hydraulique et une vérification de leur efficacité : il faut un niveau d'aménagement suffisant pour observer un bénéfice pour le cours d'eau !

Le dossier a ensuite été approuvé par les services de l'État et soumis au Conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques (Coderst), avant d'être approuvé par le Préfet par l'arrêté d'autorisation du 28 novembre 2011.



Avant



Simulation du projet d'aménagement

■ La phase de préparation des travaux

La complexité des travaux a conduit la Communauté de communes à mandater d'une part le cabinet Verdi pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux (préparation de la procédure des marchés publics et suivi technique des travaux), d'autre part le bureau d'études Téléos, concepteur du projet technique, pour son expertise écologique.

■ La phase opérationnelle de travaux

Actuellement, les derniers réglages techniques sont en cours. L'ensemble des propriétaires riverains sera contacté par la Communauté de communes pour bien identifier les travaux prévus. Ceux-ci devraient débuter courant 2012, pour une durée approximative de 2 ans.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter Jean-Noël Resch (CFD)
03 81 49 88 84 ou 06 83 29 00 53

Le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue et ses conséquences

Contexte

Un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) a pour objectif la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Cet outil, créé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 1992, et renforcé par la loi de 2006, s'applique sur un bassin versant hydrologique cohérent.

Sur le bassin versant Haut-Doubs Haute-Loue, un SAGE est en vigueur depuis 2002. Il couvre 201 communes dont l'ensemble des communes de la CC Frasné-Drugeon et de la Communauté de communes du Larmont.

Suite à des évolutions réglementaires, le SAGE doit être révisé avant la fin de l'année 2012. Sa révision, bien avancée, est réalisée par la Commission Locale de l'Eau, assemblée qui réunit tous les acteurs de l'eau : élus, usagers, services de l'Etat, et présidée par Christian BOUDAY, conseiller général du Doubs.

Quel est le contenu du SAGE ?

Le SAGE Haut-Doubs Haute-Loue fixe des objectifs forts pour la protection et la réhabilitation des milieux naturels liés à l'eau, liés à la richesse du patrimoine du Haut-Doubs et de la Haute-Loue (sites naturels emblématiques, espèces aquatiques protégées), et pour la gestion durable de la ressource en eau, en lien avec le caractère karstique du sous-sol (zones calcaires fissurées et très perméables), et intègre les autres programmes (site Natura 2000, réserves naturelles, zones humides,...).

Les incidences du SAGE

Pour atteindre ses objectifs, le SAGE prévoit des programmes d'action, mais fixe aussi des règles qui s'appliquent à certains actes administratifs et actes individuels. Par exemple, afin de mieux gérer les épandages d'effluents agricoles, il fixe un dimensionnement minimum pour les ouvrages de stockage, permet-

tant ainsi de faire face aux longs mois d'hiver, période défavorable pour l'épandage. Afin d'éviter le développement d'algues en trop grande quantité dans les cours d'eau, il demande aux stations d'épuration un niveau de rendement amélioré (une meilleure efficacité de traitement). Il encadre également certains projets d'aménagement (plans d'eau, artificialisation, prélèvements d'eau) pouvant contribuer à dégrader la qualité des cours d'eau sensibles, ou à affecter l'équilibre de la ressource en eau.

Où le consulter

Le SAGE complet, ainsi que son document de synthèse, est consultable sur internet (site www.gesteau.fr), et sera mis à disposition du public lors d'une enquête publique programmée pour début octobre 2012. Pour toute question, contacter l'EPTB Saône et Doubs.

Pauline LÉPEULE (03 81 61 26 43)

